

Comment se présenter ?

L'élection est ouverte aux collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Vous devez informer le CPE du collège de votre souhait de vous présenter aux élections. Votre candidature doit être individuelle et motivée par la rédaction d'un programme. Vous pouvez vous faire aider par l'adulte référent au sein de votre collège. Renseignez-vous auprès de votre chef d'établissement ou du CPE.

Contact

Pour tous renseignements, contacter :

Fabienne SABOURIN, Cheffe de Projet
Tél. 02 37 34 96 17 - 06 61 90 25 20
fabienne.sabourin@eurelien.fr
eurelien.fr/cdj



Conception et photo - Direction de la communication du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.



**Le Conseil départemental
des jeunes**
Éducation à la citoyenneté

Conseil départemental
d'Eure-et-Loir
28028 CHARTRES Cedex



Qu'est-ce que le conseil départemental des jeunes (CDJ) ?

Le CDJ, créé en 1999 par le Conseil départemental, est une instance dédiée à vous, collégiens !

Cet espace d'**échanges** et de **dialogue** vous permet d'exprimer vos idées, de participer à des **débats** argumentés sur des sujets en lien avec la citoyenneté.

L'objectif est aussi de réaliser des projets décidés ensemble au sein du CDJ et dans vos collèges avec le soutien d'un adulte référent pour vous aider à communiquer sur vos actions,

Il s'agit pour vous, d'une **expérience enrichissante** faisant appel à l'**engagement citoyen** et permettant de développer l'**esprit critique**.

En Pratique

- ➔ Un mandat de 2 ans
- ➔ 9 réunions par an, le mercredi de 9h30 à 17h dans l'hémicycle du Conseil départemental à Chartres
- ➔ La répartition des CDJ en Commissions thématiques pour travailler en atelier
- ➔ Des intervenants partenaires qui soutiennent vos travaux et actions
- ➔ La prise en charge du transport et du déjeuner par le Conseil départemental

Qui sont les conseillers départementaux jeunes ?

- 2 collégiens par établissement, éco-citoyens, élus par leurs pairs
- Représentants de votre collège à l'extérieur
- Chargés de la Citoyenneté
- « Ambassadeurs » du développement durable
- Porte-paroles de l'ensemble des collégiens au CDJ
- Acteurs et ambassadeurs des différents projets réalisés au CDJ et dans le collège



Petit lexique du CDJ



Ambassadeur : En tant que porte-parole, vous êtes le représentant du CDJ au sein de votre collège, pour diriger des actions à mener.

Séance plénière : Réunion solennelle et publique des membres du Conseil départemental des jeunes au cours de laquelle ils délibèrent et travaillent ensemble.

Citoyenneté : Elle se définit par des valeurs telles que la civilité (respect et tolérance), le civisme (respect des règles et prise de conscience de devoirs envers la société) et la solidarité (fraternité entre les citoyens).

Collectivité territoriale : Circonscription administrative dotée d'une certaine autonomie de gestion. Les collectivités territoriales comprennent entre autres les communes, les départements, les régions et les départements d'outre-mer.